Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue le lundi 2 octobre 2017, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers

Monsieur le conseiller John Chomyshyn est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et madame Cindy Paquin sont présentes.

2017-10-251 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 3.19 pour les pancartes de Bienvenue.

Adoptée

2017-10-252 **Adoption des procès-verbaux 5 et 27 septembre**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter le procès-verbal du 5 septembre tel que rédigé et celui du 27 septembre en y ajoutant la dissidence de monsieur Charles Desrochers.

Adoptée

2017-10-253 **Liste des comptes payés au cours du mois d'octobre 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes payés telle que présentée au montant de 52 137.85$ du chèque numéro C1709181 au C1709212

Adoptée

2017-10-254 **Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer telle que présentée au montant de 10 560.86$ du chèque numéro C1709213 au C1709232.

Adoptée

2017-10-255 **Dépôt de l'état des revenus et des dépenses**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des revenus et des dépenses tel que présenté.

Adoptée

2017-10-256 **Correspondance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

2017-10-257 **Demande de dérogation lot 5 460 084**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'accepter la recommandation du CCU et autoriser la dérogation d'une superficie supplémentaire de 19.93 mètres carrés pour un bâtiment secondaire dont le règlement autorise 100 mètres carrés.

Adoptée

2017-10-258 **Demande de dérogation lot 2 999 383**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu la recommandation du CCU et autoriser la dérogation considérant que la nouvelle galerie empiètera moins dans la bande riveraine sur le sens de la longueur et sera donc moins dérogatoire.

Adoptée

2017-10-259 **Modification du plan d'affectation pour le secteur du sentier de la nature (Forêt récréative)**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la modification du plan d'affectation de la MRC en ce qui concerne le sentier de la nature pour forêt récréative au lieu d'une affectation rurale.

Adoptée

2017-10-260 **Délai pour Transport Coyote**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'autoriser un délai jusqu'au 31 août 2018 pour le nettoyage, considérant qu'il y a eu beaucoup d'amélioration.

Adoptée

2017-10-261 **Demande d'un dépanneur au Lac-Mourier**

Considérant que l'usage n'est pas autorisé dans la zone demandée;

Considérant la période électorale;

Considérant que le conseil de novembre analysera la demande et que s'il y a lieu d'avoir une modification aux règlements d'urbanisme, il y a une procédure de 6 mois.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'attendre après les élections pour analyser le dossier.

Adoptée

2017-10-262 **Ordonnance de nettoyage pour le lot 2 999 636**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de mandater Me Sylvain Labranche pour demander une ordonnance de nettoyage du lot 2 999 636.

Adoptée

2017-10-263 **Poste de secrétaire-réceptionniste**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la candidature de madame Sylvie Marleau au poste de secrétaire-réceptionniste. La rémunération et toutes les autres conditions sont telles que discutées en séance de travail et du guide de ressources humaines. Une lettre sera envoyée aux autres candidatures pour les remercier de leur intérêt.

Adoptée

2017-10-264 **Poste OMBE**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que madame Nathalie Duclos demeure au poste d'OMBE par intérim. Advenant une candidature, madame Duclos pourra demeurer à l'emploi de la municipalité jusqu'au moment de son déménagement.

Adoptée

2017-10-265 **Impression du journal la Croisette**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu que le journal La Croisette soit, à compter de ce jour, imprimé au bureau municipal et ce, par la secrétaire-réceptionniste. Madame Nicole Turcotte aura un horaire seulement pour la bibliothèque de 12 heures par semaine.

Adoptée

2017-10-266 **Adoption du règlement 09-2017**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et résolu à la majorité car monsieur le conseiller Charles Desrochers fait inscrire sa dissidence, d'adopter le règlement 09-2017 modifiant le règlement 04-2017 :

Règlement numéro 09-2017 modifiant le règlement numéro 04-2017 afin d'apporter les corrections nécessaires pour corriger les erreurs;

ATTENDU que la Municipalité de Rivière-Héva a décrété, par le biais du règlement numéro 04-2017, une dépense de 801 950 $ et un emprunt de 801 950$ pour le prolongement de l'aqueduc sur une partie de la route St-Paul Nord;

ATTENDU que l'avis de motion ainsi que la présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 septembre 2017;

ATTENDU que la Municipalité de Rivière-Héva reçoit du Programme TECQ une subvention au montant de 706 575$ pour les travaux de la rue St-Paul Nord;

ATTENDU que la Municipalité de Rivière-Héva désire se prévaloir de l'article 1061 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) qui prévoit une exception à la consultation des personnes habiles à voter lorsqu'au moins 50 % de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 04-2017 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 04-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 801 966$ pour le prolongement de l'aqueduc sur une partie de la route St-Paul Nord.

ARTICLE 3. L'article 1 du règlement 04-2017 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à faire l'installation d'une conduite d'eau potable sur une partie de la route St-Paul Nord selon l'estimation détaillée de la municipalité en annexe «A», les plans et devis préparés par Stantec, portant les numéros 158100124, en date du 7 novembre 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillé préparée par Stantec en date du 7 novembre 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 4. L'article 2 du règlement numéro 04-2017 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 801 966$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 5. L'article 3 du règlement numéro 04-2017 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 801 966$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 6. L'article 4 du règlement 04-2017 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 7. L'article 6 est remplacé par le suivant :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Plus particulièrement, le conseil affecte la subvention TECQ tel que confirmé à l'annexe C du présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2017-10-267 **<u>Règlementation concernant le camping du Lac-Fournière</u>**

Il est proposé par madame Chantal Thibault et unanimement résolu de maintenir tel qu'adopté le règlement du camping du Lac-Fournière. Le locataire ayant reçu un avis d'expulsion devra le respecter.

Adoptée

2017-10-268 **<u>Engagement des coûts de Galarneau et Stantec pour le projet d'aqueduc 2018</u>**

Considérant la résolution 2016-09-256 d'adjudication du contrat pour la firme d'ingénierie au montant de 91 077.45$ à Stantec;

Considérant la résolution 2017-08-217 d'adjudication du contrat pour l'entrepreneur au montant de 651 0114.50$ à Galarneau;

Considérant que la municipalité est dans l'obligation de remettre les travaux au printemps 2018 à cause des délais de vérifications du MAMOT du côté juridique et de la reprise des procédures d'adoption du règlement;

Considérant que le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports n'accepte que du pavage temporaire après le 15 octobre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que la municipalité, l'entrepreneur et la firme d'ingénierie signe une entente pour le report des travaux aux même prix et même conditions des appels d'offres.

Adoptée

2017-10-269 **<u>Adhésion à un contrat d'assurance collective</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à la municipalité de Rivière-Héva d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Rivière-Héva désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;
CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Rivière-Héva adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Rivière-Héva autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Rivère-Héva accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

2017-10-270 **Achat d'un habit de combat**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la soumission d'Aréo-Feu pour l'achat d'un habit de combat au montant de 1 651.45$ taxes en sus. Cet équipement de protection individuelle sera pour monsieur Jonathan Veilleux.

Adoptée

2017-10-271 **Fermeture d'un dossier de pompier**

Considérant que le schéma de couverture des risques en incendie exige un maximum de 25 kilomètres pour un lieu de résidence d'un pompier, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de fermer le dossier de pompier et ainsi mettre fin à la formation tel que discuté en séance de travail.

Adopté

2017-10-272 **Transport scolaire (résolution d'appui pour les parents)**

Considérant que des enfants de 4 ans doivent traverser la route 117 pour prendre l'autobus afin de se rendre à l'école;

Considérant le trajet du transport scolaire a été changé car avant les enfants n'avaient pas à traverser la 117;

Considérant l'inquiétude des parents, du conseil municipal quant à la sécurité des enfants;

Considérant l'ampleur du trafic routier sur la transcanadienne;

Considérant qu'il y a régulièrement des accidents sur la route 117 de Malartic au village de Rivière-Héva ainsi que du village de Rivière-Héva jusqu'à la rue Beaupré et ce, à toute heure;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu de demander à la Commission Scolaire de l'Or et des Bois de revoir le trajet des autobus scolaires sur la route 117 dans les plus brefs délais afin d'éviter des accidents.

Adoptée

2017-10-273 **Liste des archives à détruire**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de procéder à la destruction de certains documents en conformité avec le calendrier de conservation des archives et ce, tel que discuté en séance de travail. Une liste sera annexée à ladite résolution.

Adoptée

2017-10-274 **Abri pour le parc multigénération**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la soumission des Compagnons de la Charpente, pour un abri dans le parc multigénération au montant de 4 700$ taxes et transport en sus.

2017-10-275 **Pancartes de Bienvenue**

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu de faire fabriquer cinq pancartes de Bienvenue pour un montant maximum de 2 500$. L'installation n'est pas incluse dans le prix.

Adoptée

DIVERS

QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil a su répondre aux questions du public

2017-10-276 **Levée**

À 20h14, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

_____

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

_____

Réjean Guay
Maire